



Assemblée générale 2019-20

Jeudi 23 janvier 2020 - 18.00 h.
Espace AGORA - Collège St-Michel

Ordre du jour

Assemblée générale

1. Ouverture de la séance - *Eröffnung*
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29.11.2018 – Adoption *Protokoll der Generalversammlung vom 29.11.2018 - Genehmigung*
3. Rapport d'activité 2018-2019 du président *Bericht 2018-2019 des Präsidenten*
 - 3.1. Activités du comité en 2018-2019 – Aktivität des Komitees 2018-2019
 - 3.2. État des membres au 31.12.2018 - Mitgliederbestand am 31.12.2018
4. Rapport de l'administrateur et présentation des comptes 2018-2019 *Bericht des Verwalters und Rechnung 2018-2019*
5. Rapport des vérificateurs des comptes *Bericht der Rechnungsrevisoren*
6. Approbation des comptes 2018-2019 et décharge du comité *Genehmigung der Rechnung 2018-2019 und Entlastung des Komitees*
7. Modification des statuts – changement des structures de l'association *Änderung der Statuten - Anpassung der Organisationsstruktur*
8. Elections statutaires - *Wahl des Komitees*
 - 8.1. Election du comité
 - 8.2. Élection des vérificateurs des comptes
9. Budget 2019-2020 – Présentation - discussion – adoption *Budget 2019-2020 – Erläuterung - Diskussion - Genehmigung*
10. Projets 2019-2020 et mandat au comité *Projekte 2019-2020 und Mandat an das Komitee*
11. Divers - *Varia*

Un apéritif sera servi à l'issue de l'Assemblée – *Nach der Versammlung wird ein Aperitif serviert.*

Les membres présents sont ensuite invités à prendre part à un repas en commun, à charge des participants, au restaurant de **L'Aigle Noir** à Fribourg

Président : Nicolas Renevey
Secrétaire : Pauline Brühlhart
Présents : Selon liste des présences (annexe N° 1)
Excusés : Mmes Sylvianne Diserens, Anne Dumas, Anouk Werro ; MM/HH. Pierre-Etienne Sagnol, Philippe Savoy, Louis Bourgknecht, André Chenaux, Pierre-Alain Clément, Jean-Pierre Dorand, Jean-Marc Guinchard, Guy Herzog, Pierre Tercier, Thierry Vauthey, Damien Vieli.

Assemblée générale

1. Ouverture de la séance - *Eröffnung*

Le président salue cordialement les personnes présentes, notamment les membres de l'Association ne faisant pas partie du Comité qui nous font l'honneur de leur présence.

Il donne connaissance de la liste des personnes excusées.

Le président doit alors faire part à l'assemblée de deux tristes nouvelles touchant notre association, soit tout d'abord le décès survenu hier de M. Jean Baeriswyl, ancien recteur, et celui de M. Ruedi Ebnetter, ancien professeur et ancien membre du comité, décédé la veille de Noël 2019.

La convocation à la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour ont été publiés dans *Le Message* du collège de novembre 2019, et une invitation a été adressée à l'ensemble des membres par courrier postal du 8 janvier 2020, l'ordre du jour figurant dans le numéro 2019/02 des *Belz'Infos* annexé.

Il s'agit de la septième Assemblée générale publique de l'Association.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est présentée, aussi le président constate que l'AG siège valablement.

2. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 29.11.2018 – Adoption *Protokoll der Generalversammlung vom 29.11.2018 - Genehmigung*

L'AG 2018 s'est tenue le jeudi 29 novembre 2018 avec un ordre du jour standard, qui ne comportait pas d'objets autres que ceux prévus par les statuts de l'association.

Son PV (annexe n° 2), a été publié sur le site Internet où il a pu être consulté.

Un exemplaire sur papier était à disposition dans la salle depuis 17.30 h. Le PV n'est pas lu en assemblée.

Aucune remarque, correction ni précision n'étant formulée, le PV de l'AG du 29.11.2018 est adopté, avec remerciements à la secrétaire.

3. Rapport d'activité 2018-2019 du président *Bericht 2018-2019 des Präsidenten*

3.1. Activités du comité en 2018-2019 – *Aktivität des Komitees 2018-2019*

Le président a rédigé un *Rapport d'activités du Comité en 2018-2019* (Annexe N° 3.1).

Le document qui a surtout valeur d'archive, n'est pas lu intégralement et en détail lors de l'assemblée, mais le président en fait ressortir les points principaux.

Ce rapport, qui suit plus ou moins l'ordre chronologique des événements, s'arrête spécialement sur les manifestations culturelles soutenues financièrement ou sous forme de publicité par l'association durant cette année.

Aucune autre question complémentaire n'étant posée, le rapport du président est adopté à l'unanimité.

3.2. *État des membres au 31.12.2019 - Mitgliederbestand am 31.12.2019*

- L'État des membres présenté (Annexe N° 3.2) est celui au 31 décembre 2019.
- Par rapport à 2018, l'effectif a diminué de 26 unités, passant de 473 à 447.
- Bien qu'il y ait eu 24 nouvelles inscriptions, le nombre a diminué parce que, en plus du

nombre des décès (7 membres), des démissions (2 membres), des changements d'adresses inconnues (2 membres), nous avons retiré du fichier tous les membres qui n'avaient pas payé leur cotisation à trois reprises.

- Ces changements n'ont que peu affecté les statistiques présentées l'an dernier sauf en ce qui concerne la proportion hommes-femmes qui augmente de 2% pour les dames ; mais pour les proportions langue du courrier et lieu du domicile, il n'y a pas de changement.
- Le tableau montre qu'environ 80% de nos membres ont quitté le collège avant 1990. Cela indique toujours que, malgré les efforts de recrutement, il est difficile d'intéresser les plus jeunes générations.

L'assemblée prend acte de ces chiffres.

4. Rapport de l'administrateur et présentation des comptes 2018-2019 *Bericht des Verwalters und Rechnung 2018-2019*

Les documents concernant les comptes 2018-2019 (Annexes N° 4.1, 4.2 et 4.3) sont présentés à l'écran et commentés par **M. Axel Loup**, administrateur. On fera notamment attention aux éléments suivants.

✓ Documents Pertes & Profits, Comparaison budget & comptes et Bilan

- Pour information, la rubrique *Créanciers Message* représente la somme du montant de CHF 15.- payé par chaque *Membre abonné au Message*, somme à verser dans le compte *Message* du collègue.
- **Un bénéfice provisoire de CHF 8691.30** se dégage de ces comptes dont une grande part pourra être affectée sans difficulté au soutien de projets qui nous seront présentés.

5. Rapport des vérificateurs des comptes *Bericht der Rechnungsrevisoren*

Suite à l'exposé de M. Loup, M. **François Guisolan** déclare avoir procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2018-2019 avec son collègue vérificateur, M. Alain Girard, excusé pour cette séance.

Le contrôle effectué a permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée. L'exercice dégage un bénéfice de CHF 8691.30.

En conséquence, les deux vérificateurs recommandent à l'Assemblée générale d'accepter les comptes et ainsi d'en donner décharge aux organes responsables.

6. Approbation des comptes 2018-2019 et décharge du comité *Genehmigung der Rechnung 2018-2019 und Entlastung des Komitees*

Sur la base du rapport des vérificateurs, les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au responsable et au Comité. Les comptes provisoires peuvent être finalisés, avec le bénéfice de CHF 8691.30.

7. Modification des statuts – changement des structures de l'association *Änderung der Statuten - Anpassung der Organisationsstruktur*

✓ Discussion d'entrée en matière

Depuis la dernière AG, le comité a réfléchi à une nouvelle structure et une nouvelle appellation de l'association *La Culture à St-Michel*. Les diverses discussions tenues à ce sujet ont fait émerger quelques constatations qui ont fait progressivement l'unanimité. En résumé.

- Le nombre des membres de l'association « La Culture à St-Michel » ne croît pas autant que souhaité.
- Le terme « La Culture à St-Michel » énonce le but de l'association mais n'est pas fédérateur et ne donne pas spontanément envie de s'affilier.
- En revanche, on s'affiche volontiers comme Anciens de St-Michel et, toute génération

- confondue, nombre d'anciens tiennent à garder le contact de diverses manières.
- Les « jeunes » Anciens ne vont pas volontiers immédiatement devenir membre et payer une cotisation annuelle ; cependant, s'ils sont attachés à St-Michel, ils auront plus tendance à faire partie d'un groupe Alumni sur un réseau social.
- La vie associative a un coût ; il faut pouvoir le financer.

Sur cette base les objectifs d'un changement de statuts ont été définis ainsi

- Devenir une véritable association d'Ancien-ne-s, avec des traditions et une vie associative.
 - Choisir pour nom de l'association l'expression *ALUMNI St-Michel / St. Michael*.
 - Demander aux membres une contribution financière annuelle.
 - Ouvrir le cercle en associant les abonnés au *Message* aux actuels membres de *La Culture à St-Michel*.
 - Distribuer le *Message* à tous les membres.
 - Le montant annuel minimum pour être membre correspond à l'abonnement au *Message*.
 - Inviter les membres à verser un montant supérieur, devenant ainsi *membre-soutien de La Culture*
 - Établir un bulletin de versement sans montant pré-écrit mais avec une information de montant minimum à verser soit CHF 25.- (membres) et CHF 40.- (membres-soutien de *la Culture*)
 - Trouver de bons arguments pour dégager un bénéfice substantiel à verser dans le *Fonds de la Culture*, permettant de soutenir les activités et les projets des entités culturelles au sein du collège.
- ✓ Examen des statuts article par article
- Un document présentant toutes les modifications de manière précise est affiché à l'écran, sur lequel les versions d'origine sont écrites en bleu et les versions proposées sont en rouge en français et jaune en allemand, est affiché à l'écran (Annexes 7.1)
- Tous les articles modifiés (soit les n° 1, 3, 5, 6, 10, 11 et 24) sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.
- Il reste à l'assemblée, conformément aux nouveaux statuts, article 10 lettre e, de fixer les montants minimums de la cotisation et de la contribution supplémentaire des membres-soutiens. Les montants proposés par le comité, soit respectivement CHF 25.- et 40.-, sont acceptés.
- Pour conclure, au nom du comité, le président remercie l'assemblée de cette approbation générale et espère que cette nouvelle structure permettra d'accroître le nombre de membres de l'association et aussi de lecteurs du *Message*.

8. Elections statutaires - *Wahl des Komitees*

8.1. Élection du comité

- ✓ Démissions
 - Comme il l'avait laissé entendre l'an dernier, **Simon Rebetez** a fait savoir par lettre du 20.01.2020 son intention de démissionner de son rôle de membre du comité, fonction qu'il a occupé avec plaisir depuis 2012, année de création de l'association. Il souhaite laisser sa place à des forces vives.

Le président et M. le recteur s'expriment tous deux pour rappeler les mérites de Simon Rebetez, qui vont déjà de son activité de proviseurs, puis des tâches en faveur de l'*Association des Amis de l'orgue AOCSM*, jusqu'aux multiples tâches au sein de notre comité, comme aussi de son souci à nous inciter à l'emploi de formulations françaises expressives et de qualité dans nos différentes publications.

 - Le président **Nicolas Renevey** explique ensuite sa propre situation, rappelant son vœu, exprimé lors de la précédente assemblée, d'être remplacé dans sa fonction. Ce souhait a été renforcé à la suite de difficultés de santé survenues lors d'un accident l'été dernier. Le comité est en cours de recherche d'un nouveau président.
- Simon Rebetez trouve regrettable le changement simultané de deux personnes du comité et trouve préférable que le président continue encore durant une année.
- Nicolas Renevey assurera donc l'intérim et traitera des affaires courantes jusqu'à désignation d'un nouveau président.

- Le recteur Matthias Wider remercie aussi Nicolas Renevey pour tout son soutien durant ses années de présidences et ses actions par exemple dans la publication du livre et la réalisation du film sur St-Michel.
Il remercie aussi les autres membres du comité, notamment Nicolas Ruffieux, lequel a justement confectionné deux objets remis en cadeaux aux démissionnaires. Il s'agit de répliques miniatures de l'œuvre d'art de la cour du collège, version en argent pour Simon Rebetez et en or pour Nicolas Renevey, remises sous les applaudissements de l'assemblée.
- ✓ Rappel de l'article des statuts concerné
*Art. 13 Le comité se compose de trois membres au moins, élus pour deux ans par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles. En outre, le recteur et l'administrateur du collège Saint-Michel en font partie d'office.
Le comité se constitue lui-même.*
- ✓ Autres membres du comité
 - En plus du recteur et de l'administrateur (membres d'office), les membres actuels du comité, soit Mmes Pauline Brülhart (secrétaire) et Anne Dumas et Anouk Werro, MM. Martin Steinmann, Nicolas Ruffieux, Pierre-Etienne Sagnol, Philippe Savoy ont été confirmés l'an dernier. On les remercie de poursuivre leur activité au sein du comité.
- ✓ Nouveaux membres du comité
En cours d'année, le comité a pu compter sur la présence et l'appui de deux nouvelles recrues.
 - En premier lieu, **M. Adrian Schmid**, ancien proviseur, qui remplace la personne de Ruedi Ebnetter, représentant le gymnase allemand. Il s'est proposé aussi pour aider à la gestion du fichier des membres et des adresses.
 - Ensuite **M. Bertrand Jungo**, qui avait été sollicité l'an dernier par Simon Rebetez et qui avait donné son accord ; au cours de l'année il a démontré qu'il était capable d'abattre un boulot remarquable et de prendre des initiatives bienvenues.
 - Tous deux sont désignés membres du comité par de chaleureux applaudissements.

8.2. Élection des vérificateurs des comptes

- ✓ Rappel de l'article des statuts concerné
*Art. 17 L'assemblée générale désigne deux vérificateurs des comptes élus pour deux ans au moins. Ils sont rééligibles.
Ils font un rapport détaillé à l'assemblée générale en vue de l'approbation des comptes.*
- ✓ Proposition et réélection
 - **M. Alain Girard** a manifesté son désir de quitter ce job et reçoit les remerciements du président qui a eu le plaisir de son soutien dans de nombreuses activités. L'assemblée remercie M. François Guisolan d'avoir accepté de continuer dans cette tâche.
 - L'administrateur, M. Loup, a le plaisir de présenter un nouveau vérificateur en la personne de **M. Emanuel Barblan**, ancien élève, qui se déclare d'accord de reprendre cette tâche. L'assemblée le désigne par applaudissements.

9. Budget 2019-2020 – Présentation - discussion – adoption *Budget 2019-2020 – Erläuterung - Diskussion - Genehmigung*

- ✓ Présentation du budget ordinaire.
Conformément aux statuts, l'Assemblée générale doit approuver le budget annuel de l'Association. Pour la période allant du 1er octobre 2019 au 31 octobre 2020, le projet de budget (Annexe 9.1) est présenté par M. Axel Loup qui rappelle qu'il s'agit d'une année de transition. Malgré tout ce budget ressemble à celui de l'exercice précédent.
Cependant l'administrateur émet des doutes concernant le montant de CHF 12000.- prévus à la rubrique « cotisations des membres » représentant le versement de tous les membres, amputé du montant d'abonnement dû à l'administration du *Message*. En fait il faudrait qu'environ 350 membres de *La Culture*, sur les 450 membres actuels, décident de verser les mêmes montants que ces années passées. Mais la prise de risque n'est pas trop grande, car les charges de l'association ne sont pas élevées. Par contre le montant alloué au *Fonds de la Culture* risque de

diminuer. Cette année sera donc difficile à prévoir.

On part de l'idée que faire partie de l'association et recevoir le *Message* pour CHF 25.- pourrait contribuer à une augmentation du nombre de membres.

- ✓ Attribution au *Fonds de la Culture* et répartition des montants

Sur la base de ces résultats, on pense possible de verser sans problème un montant de CHF 6'500.- au *Fonds de la Culture*.

- ✓ Décision

Ce budget est soumis à l'approbation de l'Assemblée, qui décide de suivre la proposition du comité et d'affecter, sur le bénéfice dégagé en 2018-2019 de **CHF 8'691.30**, un montant de **CHF 6'500.-** pour le soutien de projets culturels qui seront présentés au Comité, conformément au *Règlement du Fonds de la Culture* adopté lors de l'AG du 18.12.2015.

10. Projets 2019-2020 et mandat au comité *Projekte 2019-2020 und Mandat an das Komitee*

Le comité se propose de poursuivre les tâches déjà réalisées ou amorcées l'an dernier :

- Mettre en œuvre les moyens permettant d'affirmer notre présence en tant que groupe *Alumni St-Michel – St. Michael* sur le réseau social *LinkedIn*
- Poursuivre le développement du site Web de l'association (en tant que sous-site du site CSMI, avec un concept graphique moderne et attrayant)
- Organiser une nouvelle "Journée de la Culture" ouverte aux anciens dont la date a d'ores et déjà été fixée au dernier samedi de septembre, soit le 26 septembre 2020.
- Organiser la gestion de l'*Igloo des Anciens* lors de la fête de Saint-Nicolas
- Lancer les prémices d'un projet culturel commun qui pourrait se réaliser vers 2022..

En plus :

- Appliquer la mise en place des nouvelles structures de l'association, notamment en informant les abonnés au *Message* de leur nouveau statut automatique
- Collaborer avec la rédaction du *Message* pour intégrer les nouvelles transmises précédemment par les « *Belz'Infos* »
- Intensifier la recherche de nouveaux membres de l'association *ALUMNI St-Michel/St. Michael*.

Aucun autre mandat spécifique n'est confié au comité par l'assemblée.

11. Divers - *Varia*

- ✓ Date de l'assemblée de l'année prochaine

Pour des raisons pratiques, la date de l'assemblée générale de l'association a été déplacée vers la fin janvier. Tenir cette assemblée entre fin novembre et début décembre tombait en plein rush des activités dues à la fête de Saint-Nicolas, causant en cette période un surplus de travail inutile. Désormais l'assemblée de l'association *ALUMNI St-Michel/St. Michael* se tiendra toujours en 3^e semaine de janvier, le jour précis dépendant d'autres activités prévues au collège en même temps.

Le président rappelle l'invitation faite à toutes et tous de prendre part à l'apéritif qui suivra l'assemblée et à ceux qui en ont la possibilité de participer au repas prévu, avec déplacement au restaurant *Bindella*, à Fribourg

L'Assemblée générale 2019-20 de l'Association est ainsi close avec remerciements aux membres présents.

Fin de la séance : 19h05.

Fribourg, le 23 janvier 2020

Pauline Brülhart secrétaire

Annexes

N°	Titre du document
1	Liste des présences
2	Procès-verbal de la séance du 29.11.2018
3.1	Rapport d'activité du comité en 2018-2019
3.2	État des membres au 31.12.2019
4.1	Pertes et Profits 2018-2019
4.2	Bilan de clôture au 30.09.2019
4.3	AG 20189-20 – Comparaison budget et comptes
7.1	Document de présentation des propositions de modifications de Statuts
9.1	Budget de l'exercice 2019-2020